

Arrêté n°2025-49 portant proclamation des résultats de l'élection partielle au sein de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles D719-1 à D719-47,

Vu l'arrêté n°2025-43 relatif à l'élection partielle au sein de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique,

Vu l'arrêté n°2025-48 portant recevabilité des candidatures à l'élection partielle au sein de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique,

Vu les statuts de l'URCA,

ARRETE

Article 1 :

Suite au scrutin en date du mardi 1^{er} juillet 2025, le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne proclame les résultats de l'élection partielle au sein de la CFVU :

Collège A - Professeurs et des personnels assimilés - Secteur Droit-Economie-Gestion

Siège à pourvoir : 1

Inscrits : 30

Votants : 12

Blancs ou nuls : /

Suffrages exprimés : 12

Ont obtenu :

Candidats	Suffrages obtenus
Laëtitia LETHIELLEUX	3
Jérémy HOUSSIER	9

Est déclaré élu :

Jérémy HOUSSIER

Article 2 :

Le directeur général des services de l'université de Reims Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera transmis au Recteur, chancelier des universités.

Fait à Reims,

le 02/07/2025 

Christophe CLÉMENT

Mis en ligne le : 02/07/2025
Transmis au Recteur, chancelier des universités le : 02/07/2025

